À Dijon, le 06/11/2026

CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Entre : Imprimerie Delorme SAS, dont le siège est situé 40 rue de la Liberté, 21000 Dijon, ci-après « le donneur d'ordre »,

et Antoine Faure, micro-entrepreneur, demeurant ou ayant son siège 8 rue des Vignes, 21200 Beaune, ci-après « le sous-traitant ».

Article 1 - Objet : le donneur d'ordre confie au sous-traitant, qui l'accepte, l'exécution de la partie suivante de sa mission : mise en page de 5 000 catalogues commandés par un client du donneur d'ordre, puis préparation des fichiers pour l'impression

Cette partie s'inscrit dans le contrat ou marché principal suivant : commande de catalogues du 25 octobre 2026 pour la société Cave des Hospices

Article 2 - Indépendance : le sous-traitant exécute sa mission en toute indépendance, avec ses propres moyens, et reste seul responsable de l'organisation de son travail.

Article 3 - Délais : la mission débute le 16/11/2026 et s'achève le 11/12/2026.

Article 4 - Prix : la mission est rémunérée au prix suivant : 3 600 euros HT

Article 5 - Paiement : le donneur d'ordre règle le prix selon les modalités suivantes : 50 % à la commande, le solde à la remise des fichiers, par virement sous trente jours. Tout retard de paiement ouvre droit, de plein droit, à des pénalités de retard et à l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Article 6 - Acceptation : le donneur d'ordre vérifie le travail rendu et fait connaître par écrit son acceptation ou ses réserves motivées ; le sous-traitant corrige les points signalés dans un délai raisonnable.

Sous-traitance en chaîne : le sous-traitant ne confie pas tout ou partie de la mission à un tiers sans l'accord écrit préalable du donneur d'ordre.

Confidentialité : le sous-traitant s'interdit de divulguer les informations du donneur d'ordre ou de son client final, pendant le contrat et après son terme.

Article 7 - Fin du contrat : en cas de manquement grave d'une partie, l'autre peut mettre fin au contrat après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

Fait en deux exemplaires à Dijon, le 06/11/2026.

Imprimerie Delorme SAS - Antoine Faure

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/contrat-de-sous-traitance/